

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 87 (1951)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - *Comité central.* — *Ecoles suisses de l'étranger.* — *Le plaisir de lire.* — *Vaud: Admissions 1950.* — *Ecoles Normales: distribution des prix.* — *Nécrologie: † M.-L. Bolomey.* — *† A. Campiche-Chapallaz.* — *Genève: U.I.G.D.: Assemblée générale du 24 janvier.* — *Communiqué.* — *Groupe des jeunes.* — *Neuchâtel: Comité de défense des traitements.* — *Comité central et V.P.O.D.* — *Jura: Décès.* — *Section des Franches-Montagnes.* — *Société jurassienne de T. M.* — *Sur les Planches.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: B.: *Les écoles tchécoslovaques.* — L. P.: *Information professionnelle.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Le nouveau Comité central S.P.R. a tenu, sous la présidence de G. Delay, sa première séance à Lausanne, le 28 janvier.

Un certain nombre de **délégués** à des associations diverses ont été confirmés au nommés.

En réponse à l'envoi des **thèses du congrès de 1950**, les gouvernements cantonaux ont accusé réception et ont ajouté des remerciements et des vœux. Le Département genevois a présenté un certain nombre d'observations, à la suite d'une étude de la Conférence des inspecteurs. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Comme il l'avait été annoncé à l'assemblée des délégués, l'étude d'une transformation de **L'Educateur et du Bulletin** se poursuit. Le format, le nombre de pages, les caractères d'imprimerie, la publicité, la disposition de la partie pratique, le prix de revient et combien de choses encore posent autant de problèmes qu'il faudra résoudre; on envisage la publication, au printemps, d'un numéro spécimen; que chacun se rassure, d'ailleurs: rien ne sera fait avant que chacun ait pu examiner ce qu'on lui propose, avant qu'une assemblée de délégués prenne la décision finale.

La **Société d'aide aux écoles suisses de l'étranger** s'est dernièrement reconstituée et les nouveaux statuts sont examinés et adoptés. Espérons que la coordination des efforts en faveur de ces écoles permettra de leur apporter une aide efficace et surtout d'améliorer les conditions matérielles souvent peu enviables dans lesquelles travaille leur corps enseignant.

L'étude de **l'organisation d'un voyage d'étude à Pâques** se continue; une difficulté imprévue, c'est que cette année les vacances de printemps ne coïncident pas dans nos cantons.

Enfin Serex donne connaissance des comptes de l'exercice écoulé; la situation financière de la S.P.R. est satisfaisante et, au 1er février, notre nouveau trésorier pourra commencer à travailler sans trop de soucis.

G. W.

ECOLES SUISSES DE L'ETRANGER

Treize collègues désirent faire un stage d'une semaine, du 8 au 15 juillet 1951, dans une école primaire ou secondaire de la Suisse romande. Il s'agit de personnel enseignant suisse, neuf institutrices et quatre instituteurs des écoles de Gênes, Florence, Naple, Milan, Barcelone et Alexandrie, désireux de se retremper dans l'atmosphère de la terre natale. Nul doute que d'heureux contacts puissent naître de ce bref séjour, pour lequel nous sollicitons les offres de nos collègues romands.

La période proposée étant sur vacances pour la plupart des villes, le présent appel s'adresse aux collègues qui tiendront classe à cette époque, et qui sont disposés à faire un geste d'accueil à l'égard de ces compatriotes dont les conditions matérielles sont souvent des plus précaires. Veuillez adresser votre offre au soussigné avant le 1er mars.

*André, Pulfer, trésorier S.P.R.
Corseaux s. Vevey.*

LE PLAISIR DE LIRE

Qu'est-ce que le « Plaisir de lire » ? C'est une société ayant pour but l'édition et la diffusion d'œuvres des meilleurs auteurs, mises à la portée de tous les publics et de toutes les bourses..

Le « Plaisir de lire » ne recherche aucun bénéfice commercial. Sa devise est « Servir ».

Qui sont ses promoteurs ? Il a été fondé en 1923 par un certain nombre de personnalités de divers cantons, entre autres MM. Savary, directeur des Ecoles normales, Capt, procureur général, Freymond, ancien syndic, à Lausanne ; Mœckli, inspecteur scolaire, au Jura bernois ; Paris, président de la Nouvelle Société helvétique, à Neuchâtel ; Brocher, avocat, à Genève, etc..

Il est actuellement dirigé par un Comité romand de douze membres, appartenant au monde des lettres, de l'enseignement, du journalisme, de la librairie, des autorités, etc..

Qu'a-t-il publié ? La Société a diffusé jusqu'à ce jour quelque 434 000 volumes représentant plus de cent œuvres d'écrivains suisses et étrangers, contemporains ou du passé.

Les publications sont des romans, des nouvelles, des récits de voyages, des biographies, etc..

Les auteurs sont : J. J. Rousseau, Lamartine, A. de Vigny, Prosper Mérimée, Balzac, George Sand, Alexandre Dumas, Daudet, Maupassant, Rodolphe Toepffer, Eugène Rambert, Edouard Rod, Philippe Monnier, René Gouzy, R. de Traz, Benjamin Valotton, C. F. Meyer, Gottfried Keller, Ernest Zahn, Dickens, Edgar Poe, etc..

Quels avantages offre-t-il ? Le « Plaisir de lire » édite annuellement trois ou quatre volumes, selon leur importance. Vous pouvez vous les procurer de trois façons :

1. En les demandant à votre libraire.
2. En les achetant aux agents de notre Service de vente.

3. En prenant un abonnement qui, pour 5 fr. seulement, vous donne la propriété des trois ou quatre livres publiés dans l'année.

Il suffit pour cela de remplir un bulletin vert (Compte de chèques II 1761) et de l'envoyer au Secrétariat du « Plaisir de lire », Chemin des Clochetons 19, Lausanne. Tél. 4 03 93.

N. B. — L'achat par abonnement est de beaucoup le plus avantageux, puisqu'il vous fait bénéficier d'une économie de 30 à 45 % sur les prix déjà bas des volumes achetés isolément.

VAUD

ADMISSIONS 1950

(Séances du 14 janvier au 16 décembre)

Tanner Madeleine, Avenches ; Barbey May, Montreux ; Paux Jean-Jacques, Aclens ; Gonthier Antoinette, Froideville ; Ney Michel, Orbe ; Bron Madeleine, Pailly ; Zimmermann Claude, Corsier ; Nicollier-Maire Emmy, Pully ; Gostely Bluet, Rossinière ; Demont Geneviève, Bex ; Duruz Pierre, Champvent ; Geneux Edouard, Mathod ; Birmann Juliette, Ste-Croix ; Haller Sophie, Ste-Croix ; Jacques Gilbert, L'Auberson ; Boisot Georges, Savigny ; Jaccard Camilla, Baulmes ; Corthésy Jean-Claude, Rueyres ; Chevalley Berty, Oron-la-Ville ; Chave Jean-Paul, Chesalles s. Moudon ; Haldimand Paulette, Provence ; Siegenthaler Pervenche, Essertines s. Yverdon ; Duby Esther, Montreux ; Cevey Willy, Sugnens ; Chollet Liliane, Vaulion ; Friedrich Elisabeth, Rougemont ; Pilet Adeline, Gérignoz ; Bonnard Annette, Corcelles-Payerne ; Fallet Doris, Chevroux ; Perrenoud Charles, La Praz ; Gross Madeleine, Villarzel ; Bidlingmeyer Marthe, Montreux ; Giriens Marguerite, Le Chenit ; Gindroz Anne-Marie, Mont-la-Ville ; Auberson Juste, Provence ; Auberson Henri, Démoret ; Fivat Pierre, Prahins ; Monnard Claire, Yvonand ; Sauthier-Magnin Gisèle, Essert-Pittet ; Vittoz Madeleine, Oppens ; Waridel Sylvie, Molondin ; Molle-Dubuis Jacqueline, Leysin ; Gonin Marie-Louise, Colombier s. Morges ; Chablaix Gilberte, Huémoz ; Gavillet Eugénie, Eclépens ; Raymond Juliette, Chardonne ; Hennard Madeleine, Dommartin ; Baiche Marie-Louise, Châtillens ; Maire Sylvette, Cossonay ; Cornu Esther, Le Mont ; Jaquet Marie-Louise, Prilly ; Bovay Nelly, Grandson ; Bugnon Gilbert, Vugelles-la-Mothe ; Campiche Clora, Yverdon ; Rod Michel, Treycovagnes ; Varidel Ruth, Niédens ; Waridel Françoise, Démoret ; Reuille Jacqueline, Le Sépey ; Métraux Geneviève, Clarens ; Lambercy Lina, Vevey ; Buxcel Simone, Payerne ; Burnod Josette, Payerne ; Perrinjaquet Roland, Payerne ; Margot Willy, Yverdon ; Pressia-Byrde Suzanne, Renens ; Aebin Eliane, Pailly ; Thuillard Mary-Jane, Lausanne ; Guex Micheline, La Sarraz ; Rochat Anida, Novalles ; Bettens Henri, Boussens ; Vulliamy Liliane, Morges ; Blaser Anne-Marie, Rougemont ; Dubuis Anne-Marie, Château-d'Oex ; Pilet-Roth Esther, Montreux ; Zulliger-Bucher Edith, Montreux ; Peyron-Rosset Gisèle, Morges ; Besse-Rousson Robert, Lausanne ; Guignard

Hélène, Lausanne ; Klopfenstein Lucie, Henniez ; Monod Daniel, Renens ; Hertig Olivier, Rougemont ; Probst René, Chapelle s. Moudon ; Besuchet Marguerite, Montcherand ; Süry Lucette, Orbe ; Rémy Germaine, Orbe ; Martin René, ? ; Vernez Renée, Vullierens ; Bron Vilbert, Longirod ; Gander Ginette, L'Etivaz ; Crot Fernand, Lausanne ; Epitiaux-Maurer Gilberte, Lausanne ; Gillabert Albine, Le Mont s. Lausanne ; Lüther Annette, Lausanne ; Bridel Claire, Combremont-le-Grand ; Martin Robert, Combremont-le-Grand ; Manuel François, Missy ; Masson Annette, Yverne ; Biéler Yvonne, Pully ; Velay Louise, Lausanne ; Zimmermann John, La Tour-de-Peilz ; Vuagniaux Roland, Denges ; Estoppey Ruth, Yverdon ; Millioud Mélina, Yverdon ; Isoz Marcelle, Yverdon.

Nous accueillons avec un très vif plaisir cette importante phalange de nouveaux membres.

ECOLES NORMALES : DISTRIBUTION DES PRIX

Les autorités et amis de l'école étaient conviés à la distribution des prix de concours le samedi 23 novembre. En une allocution improvisée, enthousiaste, M. le directeur Chevallaz fit l'historique des concours et constata que ceux-ci deviennent de plus en plus délaissés. Les causes de ce désintéressement peuvent être de deux ordres : ou les élèves consacrent leurs vacances à des travaux rémunérateurs leur permettant de subvenir à des frais d'études, ou ils renoncent purement à tout effort personnel. M. Chevallaz connaît son monde. Quelques gentilles pointes d'humour donnèrent bien à penser que, par-ci par-là on obéit volontiers à la loi du moindre effort.

Comme les esprits étaient virtuellement en vacances, M. le directeur parla avec une souriante objectivité, mais il ajouta malicieusement que les maîtres étaient plus fatigués que certains élèves.

L'orchestre, le chœur mixte de l'école et deux lauréats du prix de chant agrémentèrent la cérémonie.

Les prix suivants ont été décernés pour les travaux de concours présentés en 1950 :

Français

Composition : Mlle Louisa Favre, 2 F. (2e prix).
Mlle Cécile Castioni, 2 E. (2e prix).

Allemand : Mlle Ginette Nicolier, 3 F. (1er prix).

Chant : M. Eric Tappy, 1 G. (1er prix avec félicitations).
Mlle Annette Ferrari, 2 F. (1er prix avec félicitations).
Mlle Elisabeth Helfer, 2 F. (1er prix).
Mlle Josette Rastorfer, 2 F. (1er prix).
Mlle Daisy Jaquier, 2 F. (1er prix).

Violon : M. Pierre Reymond, 1 G (1er prix).
Mlle Janine Christinat, 2 F. (2e prix).

- Dessin :** Mlle Marianne Aeschmann, 2 F. (2e prix).
Mlle Yvette Beauverd, 3 F. (2e prix).
- Modélage :** Mlle Yvette Meuwly, 1 F. (1er prix).
Mlle Hélène Diserens, 1 F. (2e prix).
- Couture :** Mlle Jacqueline Pasteur, 1 F. (1er prix avec félicit.).
Mlle Yvette Métraux, 2 F. (1er prix).
Mlle Marie-Thérèse Jonneret, 3 F. (2e prix).
Mlle Rose-Marie Bezençon, 2 F. (3e prix).
- Comptabilité :** M. Michel Bezençon, 2 G. (1er prix).
Mlle Denise Vallotton, 2 F. (1er prix).

O. R.

NECROLOGIE

† **Marie-Louise Bolomey.** Le 26 décembre dernier, une assemblée émue se réunissait dans le temple de Renens-Gare pour rendre un dernier hommage d'affection et d'amitié à Marie-Louise Bolomey. L'avant-veille de Noël, alors que dans beaucoup de nos classes on fêtait joyeusement le dernier jour d'école de l'année, se répandait la triste nouvelle du décès de cette charmante collègue. A vrai dire, la plupart d'entre nous ne furent pas très surpris, car nous savions depuis plusieurs semaines que Marie-Louise Bolomey était atteinte d'un mal très grave, aussi sournois qu'inexorable. Mais si nous nous attendions à cette fatale issue, notre chagrin n'en fut pas moins grand de voir disparaître, après quelques mois de pénible maladie, une collègue d'à-peine 32 ans et dont nous aimions la gentillesse et la réserve modeste.

Au cours de sa maladie, nous l'avons vue plusieurs fois, d'abord chez ses parents, puis dans une chambre d'hôpital. Chaque fois nous avons été frappés par cette amabilité paisible et courageuse qui ne se démentait pas malgré l'épreuve. Notre collègue conserva jusqu'à ses derniers jours une lucidité parfaite, si bien que malgré le tragique de son état nous éprouvions de la joie à être auprès d'elle. C'est dire le souvenir lumineux que nous garderons.

Marie-Louise Bolomey obtint en 1938 le brevet primaire et le brevet pour les classes de développement. Après quelques remplacements, elle fut nommée à Gimel où élèves, parents et autorités scolaires surent l'apprécier. En été 1949, elle était appelée à Lausanne et elle entra en fonction en novembre au collège de Prélaz. On ne peut s'empêcher de penser aux nombreuses classes d'élèves qui auraient pu encore bénéficier de son enseignement compétent, consciencieux et serein.

A toute sa famille, et tout spécialement à ses parents si cruellement frappés, nous réitérons notre plus vive sympathie.

† **Madame Alice Campiche-Chapallaz.** Le 21 décembre 1950, une collègue retraitée, Mme Alice Campiche-Chapallaz s'est éteinte après de longues souffrances. Celle qui nous a devancés dans l'au-delà était née à Luins, le 28 décembre 1884. Après l'obtention de son brevet d'institutrice primaire, en 1903, elle fut nommée à L'Auberson ; six ans après,

le village de Ste-Sroix l'appelait à la tête de l'une de ses classes, charge qu'elle quitta le 30 novembre 1933.

Mme Campiche a aussi joué un rôle important dans les sociétés locales : le Chœur mixte eut souvent recours à elle comme soliste dans les concerts, et les Samaritains eurent en elle un membre dévoué.

Ses nombreux élèves, comme aussi ses collègues, garderont de cette institutrice le souvenir d'une femme qui leur a beaucoup laissé et qu'il faisait bon rencontrer.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JANVIER

Après avoir accueilli nos collègues en leur souhaitant une cordiale bienvenue, Mlle Godel, présidente, rappelle la **proposition faite par Mlle Meyer** lors de notre précédente assemblée, en septembre dernier. Elle donne lecture de l'article révisé qui prévoit qu'un membre appelé à des fonctions supérieures peut continuer à faire partie de l'Union s'il le désire. Cette nouvelle clause est soumise à nos collègues qui l'acceptent.

D'autre part, à la suite d'une **intervention de Mme Borsa** au sujet d'un article paru dans la « Tribune de Genève » sur les retenues faites après les heures de classe, des démarches ont été faites auprès du Département.

Notre présidente avait fait appel à nos suggestions pour le **plan d'études** qui va être rénové. Des groupes de travail ont été constitués, particulièrement actifs au Groupe des Jeunes, et un rapport sera remis prochainement à la commission du plan d'études.

Adhésions. Quatre institutrices ont demandé de faire partie de l'U.I.G. ; ce sont Mmes Magnin et Flückiger, Mlles Chappuis et Eigenmann. Nous accueillons ces nouveaux membres avec plaisir et leur souhaitons une très cordiale bienvenue dans notre association.

Correspondance. Mlle Godel donne lecture d'un échange de correspondance avec l'U.I.G. Messieurs au sujet de la « revalorisation ».

Elle nous communique la lettre d'une collègue hongroise dans une situation précaire et à laquelle nous avons envoyé un colis de vêtements.

L'alliance des sociétés féminines, la SAFA et l'OSL nous tiennent au courant de leur activité et continuent à compter sur notre intérêt.

Enfin, le syndicat chrétien de l'enseignement officiel a adressé à notre présidente un intéressant projet d'organisation paritaire de l'enseignement.

Mutations. Depuis le départ de Mlle Chappuis, le comité a fonctionné avec dix membres seulement. Mlle Benoit a accepté de repourvoir la place vacante dès février. Mlle Jeanguenin remplacera Mlle Chappuis comme déléguée à la S.P.R.

La Fédération du corps enseignant a renouvelé son comité ; c'est notre collègue de l'U.A.E.E., Mme Grangier, qui en assume la présidence cette année.

La S.P.R. a communiqué à Mlle Godel la formation de son nouveau comité. Le programme de ces collègues est avant tout constructif et répond à des nécessités reconnues. De son côté, le comité de l'U.I.G. Dames se préoccupe de réaliser dans la pratique les thèses du Congrès de Lausanne ; en particulier, il désire voir se créer un esprit nouveau dans les relations entre nos autorités et nous, et souhaite une meilleure information de l'opinion publique.

Rapports de nos déléguées. Mme Moret-Ries nous fait part de l'essor réjouissant de Caravelle et de l'Ecolier romand.

Mlle A. Richard se met à la disposition de toutes celles qui auraient des remarques ou des suggestions à lui faire au sujet des émissions radio-scolaires.

Les remerciements de l'Ouvroir, qui apprécie toujours vivement les dons que nous lui faisons parvenir, nous sont exprimés par Mme Dottrens.

Mlle Meyer nous tient au courant des activités du Centre de liaison et Mlle Godel nous transmet les renseignements communiqués par M. Gaudin, délégué de nos associations à la Conférence de l'instruction publique.

Mlle Seidel et Mme Hauenstein, nos représentantes à l'AGMEP et au Cartel d'hygiène sociale et morale, feront dorénavant partie du comité de ces deux groupements qui ont désiré voir y participer un membre du corps enseignant.

La présidente remercie vivement toutes nos collègues qui représentent fidèlement l'Union auprès des diverses associations auxquelles nous sommes rattachées.

D. J.

COMMUNIQUÉ

Une somme de 150 fr., prélevée sur notre fonds d'entraide a été envoyée à la Croix-Rouge pour les victimes des avalanches.

Le Comité saisit cette occasion pour vous engager à continuer votre aide à ce fonds et remercie toutes celles qui y contribuent régulièrement.

GROUPE DES JEUNES DE L'U. I. G. DAMES

Chères collègues,

En février, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Delor, inspecteur, qui nous parlera de la musique populaire et de son harmonisation.

Que votre présence nombreuse prouve l'intérêt que vous portez à ces questions.

Donc au 7 février, dès 16 h. 50 à Malagnou (salle de projections) !

Cordialement,

L. Sch.

Les grands élèves aiment « Caravelle ». Ils s'habituent ainsi à lire un journal de chez nous fait pour eux.

NEUCHÂTEL

COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAITEMENTS

La F.N. ayant été dissoute, la création d'un nouvel organe de défense de nos intérêts s'imposait. C'est chose faite. Une assemblée des délégués des différentes associations du personnel de l'Etat (moins ceux des fonctionnaires et des gendarmes qui se sont retirés spontanément) a constitué un groupement éphémère qui porte le nom de « Comité d'action en faveur du projet de loi sur les traitements du personnel cantonal ». Il travaillera en collaboration avec le cartel syndical neuchâtelois.

Le C.C., considérant qu'il serait illogique de renoncer à toute campagne, que, d'autre part, nous ne pouvons songer à mener seuls une campagne à cause de nos moyens limités et insuffisants (elle serait du reste plus onéreuse sous cette forme) a décidé de se rattacher au dit Comité d'action. Y sont délégués MM. W. Zwahlen et E. Bille.

La présidence de ce Comité occasionnel est assumée par M. Luc de Meuron, le secrétariat par M. Chabloz.

Le budget prévoit 8 à 10 mille francs de dépenses qui devront être couvertes par les cotisations de 800 membres environ...

Chers collègues, il nous est désagréable de réclamer ce second effort financier de votre part ! Vous vous êtes prêtés au premier avec une pleine compréhension et de bon cœur. Vous n'en avez pas reçu la récompense. Cette fois, si nous avons lieu d'être plus optimistes, nous devons cependant user de tous les moyens de propagande propre à assurer le succès de la votation. Vous verrez que ça ira... et vous n'aurez rien à regretter. Acceptez encore ce petit sacrifice. Mais nous en reparlerons, car il faut attendre auparavant le résultat des délibérations du Grand Conseil qui se réunira le 5 février. Nous avons jugé bon toutefois de vous prévenir assez tôt.

W. G.

COMITÉ CENTRAL ET V.P.O.D.

Une entrevue entre le C.C. et quatre délégués de la V.P.O.D. (M. Däppen et trois secrétaires de Zurich) a pu enfin avoir lieu samedi dernier à Neuchâtel. A vrai dire, nous l'appréhendions un peu à cause de certaines rumeurs extrémistes intransigeantes dont nous avons eu les échos. Or, d'emblée, nous avons été réconfortés de rencontrer en cette délégation une évidente bonne volonté d'arriver à trouver avec nous la formule qui puisse canaliser les divergences et offrir le maximum de garanties d'entente et d'union.

Le C.C. s'était fait un devoir primordial de rester fidèle au mandat que lui avait confié l'assemblée générale de Corcelles, c'est-à-dire de chercher un arrangement avec la V.P.O.D. qui assurât **le maintien de l'existence de notre S.P.N.**, section de la S.P.R. Cette possibilité admise nous a donné la plus grande satisfaction.

Nous avons, le 18 novembre 1950, parlé improprement d'une « convention » à passer entre la S.P.N. et la V.P.O.D. Il s'agit d'une simple

adaptation de statuts. Nous ne pouvions que nous rallier aux considérations et arguments péremptoires de la délégation V.P.O.D.

Le détail de nos revendications était condensé en cinq points que nous avons soumis au préalable au Comité directeur de la V.P.O.D. à Zurich. Nous ne le ferons pas paraître ici, chacun de ces points nécessitant de longs commentaires et la place nous manquant. Pour cette raison, les membres du C.C. sont chargés de développer toute la question auprès de leurs sections respectives (Le Locle en a déjà eu connaissance).

Il est bien superflu de rappeler que le nouvel édifice ne pourra s'élever que sur cette base : l'adhésion individuelle de la majorité de nos membres à la V.P.O.D.

W. G.

JURA BERNOIS

DÉCÈS

Notre collègue René Bourquenez, en fonction à Châtillon, vient de mourir subitement à l'âge de 43 ans seulement. Il fit sa carrière à Châtillon même où il fut nommé en 1931. Il était « le régent » dévoué à la jeunesse, aux sociétés, à la commune. Il s'en va en pleine maturité.

La section de Moutier, la SPJ et la SIB s'associent douloureusement au deuil cruel qui frappe la famille et nous exprimons à ceux qui pleurent notre profonde sympathie.

SECTION DES FRANCHES-MONTAGNES

Nos amis du haut plateau auront un synode le 10 février à Saignelégier. M. le Dr Guéniat y fera une conférence sur ce sujet : « Après un Congrès ». Ayant eu le privilège d'entendre déjà l'éminent directeur de l'Ecole normale, nous ne pouvons que dire à nos collègues : Pas d'absents !

SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAIL MANUEL

Une assemblée générale de cette vivante section de l'Association bernoise aura lieu à Delémont le 10 février aussi. Outre les tractanda administratifs ordinaires, on y parlera du programme d'activité pour 1951, c'est-à-dire des Cours éventuels à mettre sur pied. Nous formons le vœu qu'il puisse y en avoir et surtout qu'ils soient fréquentés. Le souvenir du cours de menuiserie nous reste en mémoire...

SUR LES PLANCHES

Nos futures collègues de l'Ecole normale de Delémont viennent de jouer dans quelques localités jurassiennes deux charmantes pièces : « La farce du pendu dépendu », d'Henri Ghéon, et « Arlequin poli par l'amour », de Marivaux.

La presse loue sans réserve ces jeunes actrices et nous tenons à les féliciter à notre tour. L'initiative de leur directeur, M. le Dr Junod, mérite d'être relevée ; elle ne peut que fortifier les liens qui unissent la population à l'établissement qui forme nos excellentes pédagogues.

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES ECOLES TCHECOSLOVAQUES

Démocratiser la culture, tel est le slogan actuel dans tous les pays. Il procède de la remise des droits politiques aux masses populaires et d'une nouvelle répartition des pouvoirs économiques, aussi personne ne peut nier l'évidence et la nécessité d'une réforme profonde des écoles ; sur ce point, tous les éducateurs tombent d'accord.

Dès la libération de 1945, la Tchécoslovaquie s'était mise résolument à la tâche en jetant les bases d'une réforme profonde de l'enseignement. Deux faits caractérisèrent ce mouvement : l'école populaire unique, c'est-à-dire la même pour tous (il y avait auparavant différentes écoles primaires) et la liquidation progressive, dès 1946, des écoles normales, tous les maîtres étant astreints à l'école secondaire normale (lycées, etc.) et à une formation universitaire.

Après la révolution communiste de février 1948, la réforme scolaire, qui avait essayé de concilier la tradition culturelle occidentale avec les besoins de l'heure, fut menée à chef dans le sens que l'on devine. Le 21 avril 1948 déjà, la loi était votée par l'Assemblée nationale et sa mise en vigueur fut poursuivie avec une ténacité remarquable. Les traits essentiels de l'enseignement tchécoslovaque méritent un examen sérieux qui pourra nous éclairer sur la timidité et l'insuffisance de nos essais en Suisse et aussi nous mettre en garde contre une mise au pas dangereuse imposée par un Etat totalitaire sans esprit de tolérance.

La scolarité obligatoire s'étend en principe de trois à dix-huit ans. Toutefois la pénurie des maîtres, dans les jardins d'enfants surtout, impose des accommodements provisoires. Les écoles privées sont appelées à disparaître dans un avenir prochain, car elles ne sont pas conciliables avec l'emprise totalitaire de l'Etat. A tous les degrés et sauf exceptions dûment motivées et soumises au ministère, on a généralisé la coéducation des sexes et imposé l'actualisation de l'enseignement. C'est ainsi que les élèves sont astreints, dès l'âge de 15 ans et dans tous les types d'études, à quatre semaines de travail manuel dans l'industrie ou l'agriculture. Tout l'enseignement — et en particulier l'histoire, les langues maternelle et russe — vise à inculquer à la jeunesse les principes de la démocratie populaire. L'éducation physique, qui dispose en général de deux heures hebdomadaires par classe, est complétée par une instruction prémilitaire, régie par une loi spéciale. Lors d'un voyage d'études en Tchécoslovaquie, nous avons été frappés par l'allure militaire des activités physiques, déjà dans le programme de base, puis, plus encore, dans les exercices de plein air. Il semble que cet aspect soit aujourd'hui plus accentué encore, suscitant dans notre esprit le souvenir de certains régimes disparus. Une initiative précieuse, par contre, apparaît dans l'institution des cercles d'études, prévus à tous les degrés, où les élèves se groupent librement pour approfondir telle discipline qui leur plaît.

La jeunesse tchécoslovaque fréquente : de 3 à 6 ans, l'école maternelle ; de 6 à 11 ans, l'école nationale (primaire) ; de 11 à 15 ans, l'école moyenne (secondaire inférieure, à type unique) ; de 15 à 18 ans, les écoles du troisième degré (spécialisées) ; dès 19 ans, l'université (à titre facultatif) dont tous les étudiants sont des boursiers de l'Etat. *Plan d'études du degré primaire (écoles nationales)*

<i>Disciplines :</i>	<i>Années : I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>
Langue maternelle	9	9	8	8	8
Langue russe	—	—	—	2	2
Enseignement élémentaire	4	4	—	—	—
Connaissance du pays	—	—	4	4	4
Arithmétique, géométrie	3	4	4	4	4
Ecriture	—	—	1	1	1
Dessin	—	—	2	2	2
Musique	1	1	1	1	1
Education physique	2	2	2	2	2
Travaux manuels	—	—	1	2	2
Religion	2	2	2	2	2
Cercles d'études (facult.)	—	—	2	2	2
Total des heures hebdomadaires	21	22	27	30	30

Dans les deux premières classes, l'écriture est enseignée pendant les heures consacrées à la langue maternelle, tandis, que le dessin est compris dans le programme de l'« enseignement élémentaire ». Les cercles d'études ressemblent à nos heures de « petite classe » où les enfants reprennent certaines matières mal assimilées, cultivent le chant, pratiquent les exercices physiques.

Plan d'études de l'école moyenne

<i>Discipline :</i>	<i>Année scolaire :</i>	<i>VI</i>	<i>VII</i>	<i>VIII</i>	<i>IX</i>
Langue maternelle		6	5	5	5
Langue russe		3	3	3	3
Instruction civique		1	1	2	2
Histoire		—	2	3	2
Géographie		3	2	—	2
Sciences naturelles		2	2	2	2
Chimie		—	—	2	2
Physique		—	2	2	2
Mathématiques		5	4	4	4
Dessin		2	2	2	2
Dessin technique		—	—	1	1
Musique		2	2	1	1
Education physique		2	2	2	2
Travaux domestiques (filles)		2	2	2	2
Religion		2	2	2	1
Cercles d'études (garçons)		4	4	6	6
Cercles d'études (filles)		2	2	4	4
Total des heures hebdomadaires		32	33	37	37

En dépit de la tendance assez générale en Europe occidentale de diriger les enfants, vers 11-12 ans, vers des types scolaires différenciés selon les aptitudes personnelles, le système tchécoslovaque forme la jeunesse dans un même moule neuf années durant, c'est-à-dire jusque vers 15 ans¹. On remarquera la place importante occupée par les sciences ; les chiffres parlent par eux-mêmes :

	Année scolaire : VI VII VIII IX			
Langues	9	8	8	8
Connaissance du pays (hist., géogr., instr. civ.)	4	5	5	6
Mathématiques, sciences	7	8	11	11

En général, les activités dirigées (4 à 6 heures par semaine) sont consacrées à la musique, à l'éducation physique, à des branches intellectuelles et même commerciales (sténographie, dactylographie dès la huitième année scolaire) ; elles permettent dans une certaine mesure l'orientation des élèves au gré de leurs goûts.

Dès le troisième degré, les spécialisations sont admises : écoles des arts et métiers (deux jours complets par semaine), écoles techniques, commerciales, agricoles, etc. Les gymnases (lycées) préparent aux études universitaires, mais leur monopole sera bientôt détruit, car d'autres écoles (techniques, commerciales) délivreront un certificat équivalent à la maturité.

Plan d'études des gymnases (provisoire)

(H = section classique ; T = section technique ou moderne)

Discipline :	Année scolaire : X		XI		XII		XIII	
	Sections : H	T	H	T	H	T	H	T
Langue maternelle	4	4	4	4	4	4	5	4
Langue russe	3	3	3	3	3	2	3	2
Latin	4	—	4	—	4	—	4	—
Autre langue	4	3	4	3	3	3	3	3
Histoire	2	2	2	2	1½	1½	1½	1½
Géographie	2	2	2	2	1½	1½	1½	1½
Instruction civique	2	2	2	2	2	2	2	2
Philosophie	—	—	—	—	2	2	2	3
Mathématiques	3	4	3	4	3	4	2	4
Géométrie descriptive	—	3	—	3	—	2	—	2
Biologie	2	2	2	2	2	2	2	2
Chimie	2	3	2	3	—	—	—	—
Physique	—	—	—	—	3	4	3	4
Beaux arts	1	2	1	2	1	2	1	2
Musique	2	1	2	1	1	1	1	1
Education physique	2	2	2	2	2	2	2	2
Cercles d'études	2	2	2	2	2	2	2	2
Total des heures hebdomad.	35	35	35	35	35	35	35	36

¹ En fait 12 ans, si l'on compte l'école maternelle.

Sont en outre prévus à titre facultatif : le latin en section technique, la géométrie descriptive en section classique, pour tout élève une autre langue slave et des cercles d'études intellectuelles ou pratiques.

A tous les degrés scolaires, y compris les écoles pour enfants anormaux qui jouiront d'une sollicitude particulière, les maîtres touchent un traitement de base correspondant aux études exigées, des allocations d'ancienneté, des « primes pédagogiques » selon la qualité de l'enseignement, une indemnité de résidence (plus forte à la campagne, dans les conditions défavorables, qu'en ville). La loi précise que l'enseignement religieux est payé par l'Etat, mais donné par les ministres des différentes confessions.

A étudier la loi du 21 avril 1948, le lecteur est frappé par quelques points essentiels. Tout d'abord l'omnipotence du ministère qui, en vertu même de la loi, décide souverainement de tout, récompense les maîtres fidèles, déplace ou écarte les autres, édite les manuels, s'appuie sur un système de surveillance très efficace.

Cette influence s'exerce encore dans la connaissance du pays (histoire, instruction civique, géographie), richement dotée dans le tableau des leçons, et de plus, personne n'en doute, dans toutes les disciplines. Ce n'est pas sans intention « ministérielle » que les écoles de tous les degrés, à plus forte raison les grands élèves, doivent rester, même dans les branches les plus abstraites et gratuites, en contact très étroit avec la vie de tous les jours et les problèmes d'actualité politique, économique, idéologique.

Il reste à savoir quels sont les résultats de cette organisation scolaire. Nous aimerions quelques renseignements précis sur le deuxième degré, bien nouveau à nos yeux. Peut-on conserver dans la même classe, dans une petite bourgade, par exemple, les mêmes enfants jusqu'à 15 ans sans sacrifier soit les plus doués, soit les élèves au rythme de travail plus lent ?

B.

INFORMATION PROFESSIONNELLE

La plupart des localités importantes ont ouvert des classes d'orientation professionnelle dont l'un des buts est de mettre au banc d'essai les aptitudes manuelles des élèves afin de découvrir les métiers où ils seront les plus aptes. Une autre de leurs tâches est de présenter les divers groupes de professions, le niveau intellectuel, les aptitudes, les conditions physiques, les possibilités de placement correspondant à chacune d'elles. Mais dans les autres classes, les maîtres ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour la recherche de cette documentation et nous nous proposons d'apporter quelques renseignements répondant aux questions posées par nos élèves.

Essayons d'étudier le métier de mécanicien.

I. Recrutement. Le nombre des candidats est plus élevé que celui des places à repourvoir, et une sélection serrée s'effectue à l'admission aux écoles professionnelles comme aux ateliers. L'Ecole des Métiers de

Lausanne accepte 28 apprentis dans la section « Métaux » et le nombre des candidats est approximativement de 90-100.

II. Conditions physiques : a) Une bonne santé générale. Les prédisposés à la tuberculose pulmonaire courent de graves risques dans les ateliers de soudure ; b) Des membres en parfait état. Une main, même peu estropiée est un handicap presque insurmontable. La transpiration des mains empêche les travaux de mécanique fine ; c) Une bonne vue. Une forte myopie empêche la pratique de plusieurs travaux importants. Le daltonisme est éliminatoire pour ceux qui se proposent d'entrer aux CFF.

III. Niveau intellectuel et aptitudes. La lecture des plans et les calculs de mécanique ne sont résolus que par les bons élèves des classes primaires. L'intelligence générale mesurée par des examens de français, d'arithmétique, de dessin compte pour 50 % dans les examens d'admission aux écoles. Les aptitudes manuelles, l'intelligence pratique jugées par des examens individuels représente l'autre 50 %. Même les ateliers insistent sur une solide formation générale. Comprendre a autant d'importance qu'agir. Un autre point important est l'habitude de la minutie.

IV. Caractère : Les possibilités de placement dans les secteurs les plus divers permettent aux caractères les plus différents d'avoir quelques chances de trouver une activité correspondant à leur tempérament. Mais un facteur important en est la condition « sine qua non » : avoir fait l'apprentissage le plus complet possible. Les spécialisations trop hâtives : tourneur, fraiseur, lient l'ouvrier à un secteur fermé et peuvent amener la lassitude du fait de la monotonie du travail accompli.

V. Placement. La grande majorité des mécaniciens travaillent en ateliers. (Le travail artisanal a presque disparu dans cette profession.) Ils seront fraiseurs, tourneurs, ajusteurs, monteurs, essayeurs. Les plus capables partiront comme monteurs à condition de savoir les langues. Les services publics engagent un grand nombre de mécaniciens.

VI. Possibilités d'ascension : a) Cours par correspondance pour les contremaîtres et chefs d'atelier ; b) Les Technicums de Bienne, de Berthoud ne sont ouverts en mécanique qu'aux porteurs du certificat de fin d'apprentissage ; c) La maîtrise. (Elle est indispensable aux mécaniciens-auto pour obtenir une colonne de distribution d'essence).

Le métier attire vivement les jeunes, mais attention ! les mécaniciens trop faibles sont remplacés par les manœuvres spécialisés dont le salaire est moindre. D'autres métiers des métaux sont tout aussi intéressants et récompensent aussi de l'intérêt qu'on leur témoigne : serrurier, ferblantier-appareilleur, maréchal, forgeron, fondeur, charpentier sur fer.

L. P.

Que pensez-vous du nouveau feuilleton de « L'Ecolier Romand », « Pieds-agiles et Fille-à-l'arc » ? — Palpitant, bien écrit, ce récit est parfaitement à la portée des jeunes élèves dès 9 ans.

MUTUELLE

VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon**ABONNEMENTS DE LECTURE
AU BLÉ QUI LÈVE**

1, RUE DU MIDI, LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT**Fr. 7.50 par mois**port aller et retour compris,
pour 2 livres échangeables à volontéToutes les nouveautés en prêt
dès leur parution*La bonne adresse pour votre ameublement***Choix de 100 mobiliers neufs
du simple au luxe****MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR
LAUSANNE***au bout du trottoir Métropole B meubles
occasion provenant des échanges, à bon
compte. Exposition séparée. Magasin, route
de Genève 19.***La Banque Cantonale Vaudoise**à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

Vos vacances de printemps en Espagne*Voyage en Espagne, en autocar Pullman, du 1er au 14 avril 1951, accom-
pagné par guide expérimenté et compétent. Itinéraire: Vevey-Lausanne-
Genève-Valence-Nîmes-Carcassonne-Toulouse-St. Sébastien-Burgos-Ségovie-
l'Escorial-Tolède-Madrid-Valencia-Tarragone-Barcelone-Avignon-Grenoble-
Genève-Vevey. Hôtels et restaurants de 1er ordre. Tout compris Fr. 545.—.*

PROSPECTUS DÉTAILLÉS SUR DEMANDE ET INSCRIPTIONS AUPRÈS DE

POULY EXCURSIONS S. A., VEVEY - TÉL. 5.20.56

Demandez également les prospectus pour nos voyages de Pâques à la Côte d'Azur et à Venise

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

**UNIFORMES
D'OFFICIERS**

une des spécialités
qui ont fait la renommée de

A. BRAISSANT

**VÊTEMENTS ÉLÉGANTS
POUR MESSIEURS**

Place St-François 5 (entresol)
(maison magasin Manuel)

LAUSANNE

**Robes et costumes en jersey
des meilleures marques**

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

LE BONNETIER SPÉCIALISTE

Vos imprimés

seront
exécutés
avec goût
par l'

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**

CONSERVATOIRE DE LAUSANNE

ALFRED POCHON DIRECTEUR

Un cours de direction de chœurs, par **Hans HAUG**, aura lieu chaque samedi après-midi, de 14 h. à 16 h., dès et y compris le 10 février. Renseignements et inscriptions au secrétariat, 6, rue du Midi. Téléphone 22.26.08.

MONTREUX, 10 février 1951

LXXXVII^e année — N° 6

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Emgee **SPRIT**

Fr. 60.-
seulement

50 à 100 copies
parfaites

*avec la petite merveille d'économie,
de simplicité et de maniabilité
qu'est le petit duplicateur anglais*

Emgee SPRIT

Il reproduit jusqu'à 4
couleurs à la fois, sans
matrice, sans stencil, di-
rectement de l'original
établi à la main ou à la
machine

C'est un achat que la plus petite entreprise peut se permettre

Coupon à découper et à expédier à

Nous désirons: Nom et adresse:

Envoi de prospectus

Démonstration sans
engagement

W. A.

Kaiser S.A.
LAUSANNE
À LA RUE DE BOURG

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1951-1952

LUNDI 16 AVRIL 1951

Examens d'admission : lundi 16 et mardi 17 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : mercredi 18 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Pour vos sorties à **ski**, voici

6 des avantages de la région des **Pléiades**

s/Vevey,
1400 m.

- 1 Prix modérés.
- 2 Parcours rapide et confortable.
- 3 Terrains d'exercice variés.
- 4 Trains-navette et monte-pente d'exercice.
- 5 Aucun danger d'avalanche.
- 6 Belles pistes de descente.

Tous renseignements vous seront donnés avec plaisir
par la Direction des Chemins de fer électriques veveysans, tél. 5.29.22

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1941 : 51 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1951 : 153 élèves

Tél. 24 15 79

Ecole Suisse de céramique **CHAVANNES-RENENS (VD)**

Apprentissage: 3 ans. Certificat fédéral.

3 sections {
Tournage
Moulage-Modelage
Peinture

Renseignements et programme auprès de la direction. Téléphone 24 92 14.
Délai d'inscription: 20 février 1951. Début de l'année scolaire: mi-avril 1951.

LOCATION-FILMS

Ciné 8 m/m - 16 m/m - 9,5 m/m

EDUCATIFS - RÉCRÉATIFS - DOCUMENTAIRES - COMIQUES

Tarif très bas avec notre carte de loueur.

Demandez conditions, catalogues contre 50 cts en timbre poste (indiquer format, s. v. p.) à **METEO-Films - Lausanne - Cour 105.**

Sur demande M. Duruz vous rendra visite, pour vous documenter.

Vente de projecteurs. Location. Film fixe, etc.